



ORDRE DU JOUR

COMITE SYNDICAL

MERCREDI 4 OCTOBRE 2017

* *
*

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 05 JUILLET 2017.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

LISTE DES CONVENTIONS SIGNEES PAR LE PRESIDENT DU SMTC PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL DONNEE PAR DELIBERATION N° D.2016.09.14.5.4 DU 14 SEPTEMBRE 2016 (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1 - PROJET MOBILITÉS - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

1.1 - Projet Mobilités 2020-2025-2030 : Données financières actualisées : scénario de financement.

1.2 - Nouvelles mobilités, innovation et partenariats : **Point d'information.**

2- RESEAU STRUCTURANT

2.1 - Connexion Ligne B - Mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération- Autorisation de signer la convention n°2017-1082.

2.2 - Silo Mixte P+R Basso-Cambo - Mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération- Autorisation de signer la convention n°2017-1083.

3 - PLANIFICATION ET ECO MOBILITES

3.1 - Etude de suivi et d'évaluation des infrastructures de transport en commun en site propre : production du bilan final d'évaluation de l'axe bus de l'avenue Tolosane.

3.2 - Etude de suivi et d'évaluation des infrastructures de transport en commun en site propre : production du bilan final d'évaluation de l'axe bus de la liaison Multimodale Sud-Est.

3.3 - Etude de suivi et d'évaluation des infrastructures de transport en commun en site propre : production du bilan final d'évaluation de l'axe bus de la Voie du Canal de Saint-Martory.

3.4 - Avis sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de Goyrans.

3.5 - Avis sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de Vigoulet-Auzil.

3.6 - Plan de mobilité : partenariat avec Toulouse Business School pour la mise en place d'un plan de mobilité - convention n° 2017-1073.

3.7 - Plan de mobilité : partenariat avec CAPIO La Croix du Sud pour la mise en place d'un plan de mobilité - convention n°2017-1072.

3.8 - Partenariat entre Tisséo-Collectivités et COOVIA relative à une mise à disposition d'outils méthodologiques et d'accompagnement des plans de mobilité - Convention n° 2017-1071.

3.9 - Covoiturage - nouvelles conditions d'adhésion au service de covoiturage.

3.10 - Covoiturage - adhésion d'AIRBUS au service de covoiturage - Avenant n° 1 à la convention n° 2017-1005.

3.11 - Covoiturage - adhésion de l'Aéroport Toulouse Blagnac au service de covoiturage - Convention n° 2017-1068.

3.12 - Covoiturage - adhésion de Continental Automotive au service de covoiturage - Convention n° 2017-1070.

3.13 - Covoiturage - adhésion de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) au service de covoiturage - Convention n° 2017-1069.

3.14 - Covoiturage - adhésion de la Société de Construction de Lignes Electriques, Systèmes pour le Ferroviaire et l'Energie (SCLE SFE) au service de covoiturage - Convention n° 2017-1067.

3.15 - Convention de partenariat n° 2017-1081 entre le SMTC et le Département de Géographie de l'Université Toulouse II Jean Jaurès pour l'année universitaire 2017-2018.

3.16 - Convention de partenariat n° 2017-1074 entre le SMTC et l'Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi Pyrénées.

3.17 - Convention de partenariat n° 2017-1075 entre le SMTC et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse relative à un accompagnement pour l'organisation d'ateliers inter-formations par l'Institut de la Ville.

3.18 - Partenariat et convention entre Tisséo Collectivités et la Ville de Toulouse pour le Forum Mobilité Eurocities organisé du 16 au 18 octobre 2017 - Approbation et autorisation de signer la convention n°2017-1085.

4 - ETUDES ET PROSPECTIVE

4.1 - Projet Toulouse Euro Sud-Ouest : approbation de l'avenant 5 à la convention cadre d'études partenariales du 30 décembre 2009.

4.2 - Projet Toulouse Euro Sud-Ouest : approbation de l'avenant 5 à la convention d'application administrative et financière du 2 février 2011, de la convention cadre d'études partenariales du 30 décembre 2009.

5 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RESEAU

5.1 - Présentation du rapport d'activité 2016 portant sur la convention de Délégation de Service Public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite.

5.2 - Présentation du bilan d'activité 2016 de Tisséo-Voyageurs.

6 - PROJETS TERRITORIALISES

6.1 - Doublement de la Capacité Ligne A - Système VAL - Marché d'ensemblier n° 52M 2015 12625 M - Autorisation de signer l'avenant n°1 avec SIEMENS.

6.2 - Doublement de la Capacité Ligne A - Station Jean Jaurès : Avenant n°1 au marché complémentaire 52M 2016 12960 M avec le groupement EGIS RAIL SA / EGIS BATIMENT SO / LCR ARCHITECTES - Maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements afin de réaliser une liaison piétonne entre la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine et le projet de Toulouse Métropole de réaménagement des allées Jean Jaurès : autorisation de signer l'avenant n° 1.

6.3 - Doublement de la Capacité Ligne A - Avenant n°2 au marché n° 52M 2015 12572 M conclu avec la société BUREAU VERITAS - Coordination de sécurité et de protection de la santé de l'opération (hors garage atelier) : autorisation de signer l'avenant n°2.

6.4 - Doublement de la Capacité Ligne A - Avenant n°2 au marché n° 52M 2015 12674 M conclu avec la société BUREAU VERITAS - Expert ou Organisme Qualifié Agréé : autorisation de signer l'avenant n°2.

6.5 - Doublement de la capacité ligne A : Avenant n°1 au marché n° 52M 2015 12621 M conclu avec la société BUREAU VERITAS - Coordination sécurité et protection de la santé des aménagements nécessaires du garage atelier de Basso Cambo de la ligne A du métro : autorisation de signer l'avenant n°1.

6.6 - Doublement de la capacité ligne A : Station Jean Jaurès : Marché n° 52M 2017 13243 M : Billettique : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise CONDUEMENT.

6.7 - *Doublement de la Capacité Ligne A - Avenant n°1 à la convention d'études et travaux n° 52M 2016 12842 CN conclue avec ENEDIS : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long : autorisation de signer l'avenant n°1. (Point retiré de l'ordre du jour).*

6.8 - Doublement de la Capacité Ligne A - Avenant n°1 à la convention d'études et travaux n° 52M 2016 13024 CN conclue avec R.I.N : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long : autorisation de signer l'avenant n°1.

6.9 - Doublement de la Capacité Ligne A - convention d'études et travaux n° 52M 2016 12910 CN conclue avec Toulouse Métropole : travaux de tranchées communes liées aux dévoiements de réseaux nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long : autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention.

6.10 - Doublement de la Capacité Ligne A - Convention à conclure concernant la gestion et l'expertise de sinistres « Responsabilité Civile » avec POLYEXPERT.

6.11 - Doublement de la capacité ligne A : Rémunération du magistrat présidant la commission amiable d'indemnisation des commerçants.

6.12 - Linéo 3 Plaisance - Tournefeuille -Toulouse : Avenant n°3 au marché de Maitrise d'œuvre L3 2016 12694 M (anciennement M 2015-014) conclu avec le Groupement ARCADIS/URBANICA/BETEM MIDI PYRENEES - Autorisation de signer l'avenant 3.

6.13 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Marché n° L3 2016 13008 M conclu avec le Groupement EUROVIA/MALET - Lot VRD 2 - Montant estimatif de la prime allouée pour respect du règlement chantier.

6.14 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Marché n° L3 2016 13009 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE - Lot VRD 3 - Montant estimatif de la prime allouée pour respect du règlement chantier.

6.15 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse -Marché n° L3 2016 13010 M conclu avec le Groupement MALET/EUROVIA - Lot VRD 4 - Montant estimatif de la prime allouée pour respect du règlement chantier.

6.16 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Avenant 1 au marché Lot 2 VRD secteurs Monestié, Plaisance-du-Touch et voie nouvelle : Marché n° L3 2016 13008 M conclu avec le groupement EUROVIA / MALET: Autorisation de signer l'avenant n°1.

6.17 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Avenant n° 1 au marché n° L3 2016 13009 M -Lot 3 VRD secteurs Montel, Auriol et Doumergue conclu avec l'entreprise EIFFAGE : Autorisation de signer l'avenant n°1.

6.18 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Avenant n°1 au marché n° L3 2016 13012 M - Lot 5 : Travaux de Signalisation Lumineuse Tricolore conclu avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS : Autorisation de signer l'avenant n°1.

6.19 - Linéo 3 Plaisance - Tournefeuille - Toulouse : Convention n° 2017-1064 de gestion des mesures compensatoires dans le cadre du dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées sur les parcelles BX 127 et BX 126 situées sur la Commune de Tournefeuille.

6.20 - Linéo 3 Plaisance - Tournefeuille -Toulouse : Convention n°2017-1065 relative à la réalisation de l'infrastructure de TCSP Linéo 3 sur la RD 632 Commune de Plaisance du Touch avec le CD31.

6.21 - Linéo 3 Plaisance - Tournefeuille - Toulouse: Convention de travaux et d'occupation temporaire n°2017-1066 relative au Linéo 3 Plaisance - Tournefeuille - Toulouse - Parcelle n° AR 67 à Tournefeuille.

6.22 - Linéo 5 - Portet/Garonne - Toulouse/Empalot - Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage n° 2016-871 conclue entre le SMTC-Tisséo et Toulouse Métropole.

6.23 - Téléphérique Urbain Sud : Marché n° 2 2016 12903 M - Coordinateur SSI - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise EFFICIO.

6.24 - Téléphérique Urbain Sud : Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur la commune de Toulouse - Autorisation de signer la convention.

7 - GESTION DU PATRIMOINE

7.1 - Tram Garonne : Avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique n° G 2013 828 CN avec la Ville de Toulouse pour la réalisation de travaux nécessaires à la mise en place du tramway « Garonne » dans le cadre de l'opération « Quartier des Sciences » : autorisation de signer l'avenant n°1.

7.2 - Extension des Ateliers du métro - Phase 3 - Marché W 2015 12324 M - Lot n°11 : Equipements d'atelier - Approbation de la transaction à conclure avec le groupement SEFAC/PTA Industrie.

7.3 - Systèmes : Fourniture et mise en œuvre de matériels et logiciels pour les systèmes d'interphonie de Tisséo - Autorisation de signer le marché.

7.4 - Systèmes : Avenant n° 2 au marché AC ACS MA 2013-019 - Fourniture de matériels billettiques et prestations d'installations associées.

8 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION

8.1 - Institution d'un « groupe » et approbation du projet de charte de gouvernance avec Toulouse Métropole.

8.2 - Demande d'adhésion du Muretain Agglo: avis du SMTC.

8.3 - Avenant n° 5 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2020 n° 2012-905 avec l'ORAMIP.

8.4 - Foncier : Acquisition d'un terrain situé rue Edmond Rostand à Toulouse.

8.5 - Défense des intérêts du SMTC dans l'instance introduite devant le Tribunal Administratif de Toulouse - Habilitation du Président à ester en justice.

8.6 - Autorisation de signature d'une convention client d'exécution de prestations de services de formation professionnelle avec l'UGAP.

8.7 - Mise à disposition du SMTC par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (Tisséo) d'un agent pour exercer des missions nécessitant une qualification technique spécialisée - Renouvellement.

8.8 - Modification du tableau des effectifs.

9 - COMMUNICATION

9.1 - Partenariat et convention entre le SMTC-Tisséo et l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31). Approbation et autorisation de signer la convention n° 2017-1076.

9.2 - Partenariat et convention entre le SMTC-Tisséo et LE MAGAZINE LE POINT (Hebdo Le Point), organisateur de la manifestation FUTURAPOLIS. Approbation et autorisation de signer la convention n° 2017-1077.

9.3 - Partenariat et convention entre le SMTC-Tisséo et l'association Surfaces organisatrice du programme photographique de la Résidence 1+2. Approbation et autorisation de signer la convention n° 2017-1078.

9.4 - Partenariat et convention entre le SMTC-Tisséo, Tisséo et Toulouse Métropole organisatrice de la onzième édition du Marathon Toulouse Métropole. Approbation et autorisation de signer la convention n° 2017-1079.

9.5 - Partenariat et convention entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et la Mairie de Toulouse, organisatrice du projet « Passeport pour l'Art - Parcours culturel gratuit ». Approbation et autorisation de signer la convention.